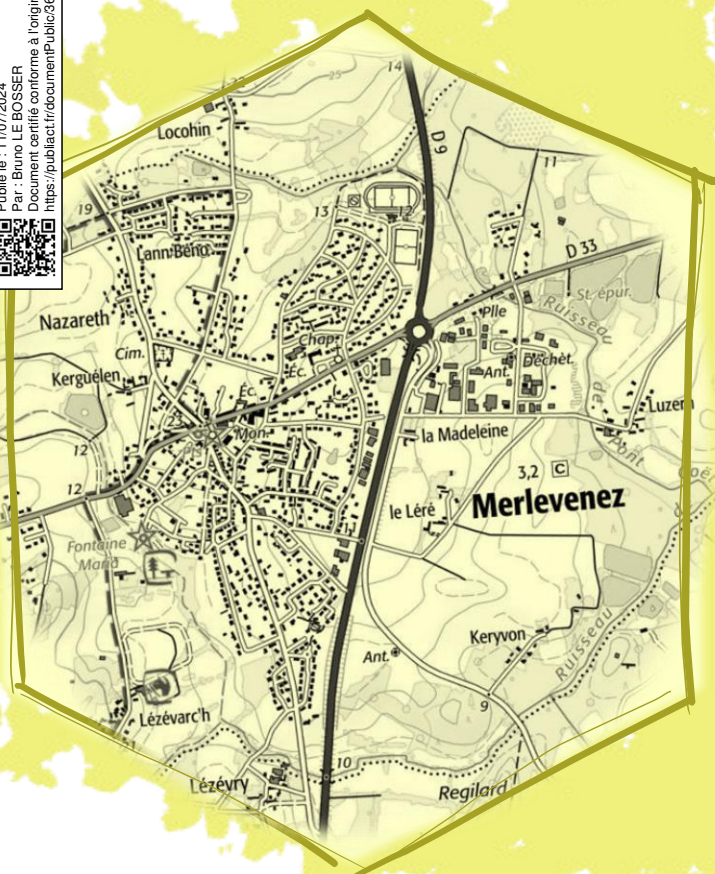




Révision du Plan Local d'Urbanisme



Page 1/39
Chaine d'intégrité du document : 4C FF B6 5D 32 D1 12 19 F8 A4 DA CD 7D 1C 75 FE
Publié le : 11/07/2024
Par : Bruno LE BOSSER
Document certifié conforme à l'original
<https://publact.fr/documentPublic368127>



Réunion publique Présentation des enjeux du diagnostic et du projet de PADD

4 juillet 2024





biotope

Qu'est-ce qu'un PLU?



LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

- ➔ Présente le diagnostic et l'état initial de l'environnement
- ➔ Présente les enjeux
- ➔ Expose le projet de PLU retenu et le justifie au regard des réglementations existantes et des enjeux
- ➔ Présente les conséquences prévisibles sur l'environnement

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Définit le projet de la commune : quel développement de l'urbanisation dans les 10 prochaines années? Croissance de la population envisagée, objectif de réduction de la consommation foncière...

Le PADD se traduit dans :

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATIONS

Obligatoires

Sectorielles ou thématiques

Cohérentes avec le PADD

Opposables en terme de compatibilité

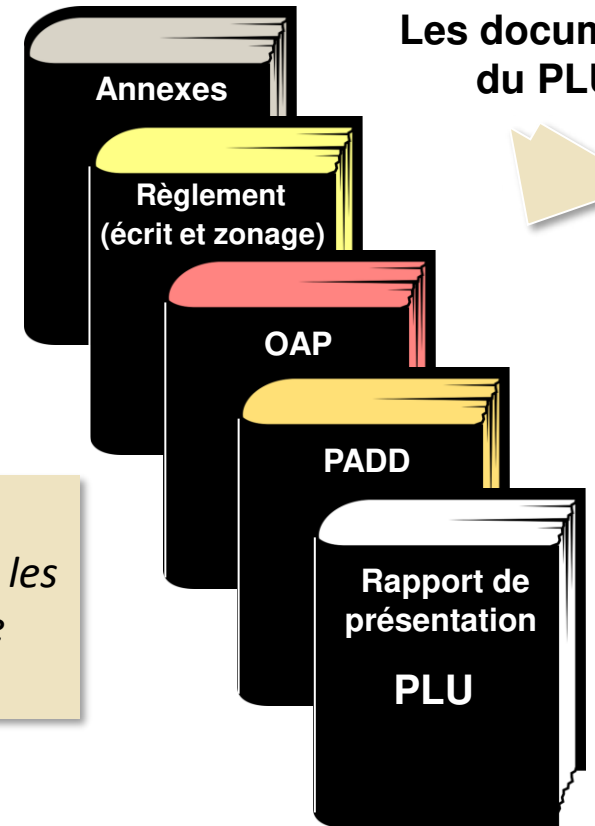
LES RÈGLEMENTS ÉCRITS ET GRAPHIQUES

Obligatoires

Cohérents avec le PADD

Opposables en terme de conformité

Les documents
du PLU





Personnes Publiques
Associées / invitées

Conseils Départemental
et régional

Intercommunalités –
communes limitrophes

Chambres consulaires
(CCI, Chambre
d'agriculture...)

CRC*

INAO** pour les
communes couvertes
par une AOC

...

Les bureaux d'études :
**missions de conseil,
d'animation et de mise
en œuvre**



La commune définit
son projet de
territoire



Les services de l'Etat
(préfecture, DDTM) qui
ont un rôle de conseil et
qui contrôlent la légalité
du document



Personnes
consultées/concertées

Usagers et habitants

Associations

Comités consultatifs

*CRC : comité régional conchylicole

**INAO : institut national des appellations d'origine



1967

**Loi d'Orientation
Foncière**

1982-83

**Loi de
décentralisation**

2000

**Loi SRU (solidarité et
renouvellement urbain)**

**Plan d'Occupation
des Sols**

→ Apparition d'un
zonage et d'un
règlement

Le transfert des
compétences en matière
de permis construire est
soumis
à l'obligation pour la
commune de se doter d'un
POS

Plan Local d'Urbanisme
→ Apparition de la notion
de **développement durable**
dans les documents
d'urbanisme et de la **notion**
de projet

Nous sommes passés d'un système de **gestion du droit des sols** à un
système de **gestion du territoire autour d'un projet durable**.

**Depuis la loi SRU, les différentes lois n'ont pas remis en cause ces
principes fondateurs mais sont venues les préciser et les renforcer.**



2000

Loi SRU et UH

13 déc. 2000 et 02 juillet 2003

Plan Local d'Urbanisme et carte

- Apparition des Orientations d'Aménagement
- Apparition de la notion de développement durable dans les documents d'urbanisme
- Notion de concertation

2010

Loi ENE Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche

Plan Local d'Urbanisme « Grenelle »

- Apparition des OAP
- Trame Verte et Bleue; politique de déplacement; critères de modération de consommation foncière

2014

Loi ALUR 24 mars 2014 Loi LAAAF 13 octobre 2014

Vers des PLU intercommunaux

- le PLUi devient la règle mais possibilité d'avoir une minorité de blocage
- la réduction de la consommation foncière devient un objectif majeur des documents d'urbanisme

**LE PLU EST LE DOCUMENT DE PLANIFICATION QUI
TRADUIT UN PROJET DE TERRITOIRE.**



2015

Pour la Croissance, l'Activité et l'égalité des chances économiques

LOI MACRON

6 août 2015

Assouplissement des règles d'urbanisme

- Modifie certaines dispositions prévues par la loi ALUR
- Modifie certaines règles en matière d'instruction et de contentieux

2018

Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

LOI ELAN

23 novembre 2018

Assouplissement des règles d'urbanisme

- Concerne essentiellement les communes littorales
- Délimitation des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU)

2021

Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

LOI CLIMAT ET RESILIENCE

Vers la fin de la consommation foncière

- ZAN en 2050
- Réduction de la consommation foncière par 2 sur la prochaine décennie



Enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic



Enjeux socio-économiques et démographiques

Faciliter l'**accueil de ménages avec enfants ou en âge d'en avoir**, afin de contrebalancer le fort vieillissement attendu de la population en place.

Veille à avoir sur le **desserrement** des ménages

Proposer une **offre en logement différenciée** pour répondre aux différents besoins de la population (ménage d'une personne, familles monoparentales...) : typologie (petits logements), statuts d'occupation (location), forme (appartements)

Veille sur le taux de vacance (probablement très faible) et de résidences secondaires

- ➔ Anticiper une **accélération forte du vieillissement de population** dans la politique d'équipements (hébergements, santé, services ...) et accompagner le vieillissement de la population à toutes les étapes (de la retraite à la dépendance).
- ➔ Prévoir une **mixité sociale et générationnelle** dans les nouveaux quartiers en diversifiant les types de logement, en ayant une politique de construction de logements aidés, tant en location qu'en accession
- ➔ Accompagner les **déplacements domicile-travail** en facilitant le covoiturage au départ de la commune
- ➔ Pérenniser un **socle de commerces** de proximité / faciliter l'évolution des commerces en place
- ➔ **Préserver l'espace agricole** en limitant le mitage / favoriser les circuits courts (vente directe) ; réussir un développement urbain économe en foncier et compatible avec les exploitations



Faciliter l'accès aux **transports en commun**

Faciliter le covoiturage au départ du territoire

Améliorer **les connexions piétonnes**, notamment avec les communes riveraines.

Optimiser le **réseau cycle**

Améliorer les connexions piétonnes inter-quartiers au sein du bourg

Prévoir du **stationnement vélo** à proximité de l'arrêt de transports en commun, à déplacer vers l'Est / intermodalité

- ➔ Limiter la consommation foncière par la voirie, le stationnement et les espaces verts dans les lotissements, en privilégiant les voies mixtes et en mutualisant les stationnements
- ➔ Permettre la surélévation des bâtiments existants, autoriser un étage supplémentaire dans le bourg (atteindre le R+1+Combles max)
- ➔ Accompagner / encourager la **rénovation énergétique**, en limitant les freins réglementaires
- ➔ Introduire plus de diversité des typologies architecturales (plus de collectif, d'intermédiaire) notamment dans le cadre des opérations d'ensemble (en particulier les permis groupés)
- ➔ Réussir un développement urbain économe en foncier



Enjeux environnementaux

- La **protection des milieux naturels remarquables et de la richesse biologique** de la commune : maillage bocager, abords des cours d'eau, zones humides, landes, milieux littoraux, marais
- Le renforcement de la **fonctionnalité des corridors écologiques** pour assurer le bon fonctionnement du réseau.
- L'amélioration de la **qualité des masses d'eau** par une gestion efficace de l'assainissement collectif et non collectif ;
- La protection des haies et des zones humides pour améliorer la **qualité des eaux de surface** et limiter le ruissellement.
- **L'anticipation des effets du réchauffement climatique** sur l'amplification des risques naturels
 - ▶ Une anticipation à travers les choix d'implantation de nouveaux projets d'extension urbaine et de densification
 - ▶ Une anticipation à travers les projets urbains ou d'aménagement
 - ▶ Une anticipation à travers la préservation des milieux naturels
- Limiter le rejet d'ordure ménagère
- Une prise en compte et une amélioration de la **connaissance des sites et sols pollués et des nuisances sonores**
- Le développement de l'urbanisation à proximité des commerces services et équipements pour **inciter au déplacement doux**
- Le renforcement des cheminements doux : création de nouveaux cheminements au sein de nouveaux quartiers et/ou afin de desservir les équipements de la commune
- Le déploiement des formes urbaines favorables aux **économies d'énergie**
- **L'utilisation d'énergie renouvelables** : solaire photovoltaïque et solaire thermique, bois énergie, méthanisation ...
- L'orientation des bâtiments afin qu'ils bénéficient du maximum d'apport solaire.



Orientations stratégiques



Proposition d'orientations

Orientation 1

Développer les activités économiques et l'emploi

Orientation 2

Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

Orientation 3

Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

Orientation 4

Accélérer la transition énergétique et faire de Merlevenez un territoire résilient au changement climatique



Proposition d'orientations

Orientation 1

Développer les activités économiques et l'emploi

Orientation 2

**Structurer un projet urbain économe en foncier axé
sur le renforcement de la centralité et l'amélioration
du cadre de vie**

Orientation 3

**Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine
sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti**

Orientation 4

**Accélérer la transition énergétique et faire de
Merlevenez un territoire résilient au changement
climatique**

Thématiques

Commerce - Marché
Economie – Entreprises
Agriculture / Diversification
Tourisme

Consommation d'ENAF
Centralité
Equipements-services
Démographie
Habitat / Formes urbaines

Paysages
Patrimoine
Environnement
Biodiversité
Ressources
Milieux

Mobilités
Stationnement
Transition énergétique / Energie
Développement durable

Traduction

Zones commerciales
Linéaire commercial
Zone d'activités
Espaces agricoles
Zones de loisirs

Zones à urbaniser
Pôles d'équipements
Taux de croissance
Production de logements
Typologies bâties

Inventaire du patrimoine
Eléments de la TVB / Zones
humides
Espaces remarquables du littoral
Energie, air, eau, sous-sol,

Production énergétique et
consommation énergétique
Emissions de CO2
Transports, intermodalité
Risques et anticipation
Nuisances



Développer les activités économiques et l'emploi

Requalifier les ZA de Bellevue et des Eglantiers, et développer la nouvelle zone d'activités des Sources

Faire de la fibre et de l'internet haut débit un atout pour la création d'emploi où l'occupation d'emploi dans la commune
Faciliter le développement des activités isolées sur le territoire

Préserver un socle de commerces de proximité et conforter la dynamique commerciale en centralité

Pérenniser l'activité agricole et faciliter son développement et son évolution

- S'appuyer sur la fréquentation touristique du territoire pour développer un hébergement marchand compatible avec la capacité d'accueil du territoire

II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Permettre le renouvellement des générations par l'accueil d'une population nouvelle
- Développer les équipements nécessaires pour la population, des jeunes aux seniors
- Diversifier le parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet sur la commune
- Limiter la consommation foncière d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et l'artificialisation des sols en intensifiant la ville dans le respect du cadre de vie (ville vivante et vivable)

III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Protéger la biodiversité, préserver et restaurer la trame verte et bleue
- Valoriser le patrimoine bâti, permettre son évolution et lui conférer des usages pour garantir sa pérennité.
- Protéger strictement les espaces remarquables du littoral et les paysages de fond de ria
- Permettre un développement protecteur de la ressource en eau

IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Merlevenez un territoire résilient au changement climatique

- Faciliter la production d'énergies renouvelables et limiter les consommations énergétiques
- Développer l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- Concourir à la réduction des émissions de CO2 par tous moyens (décarboner les transports, la construction, l'économie)
- Anticiper les risques naturels dans la mise en œuvre des projets et l'accueil de population
- Limiter l'exposition des populations aux nuisances



I. Développer les activités économiques et l'emploi



I. Développer les activités économiques et l'emploi

- Requalifier les ZA de Bellevue et des Eglantiers, et développer la nouvelle zone d'activités des Sources

Objectifs :

- Accompagner la requalification des ZA de Bellevue et des Eglantiers
- Développer la nouvelle zone d'activités des Sources, et y permettre la réalisation d'un village d'artisans
- Anticiper l'extension future de cette zone et intégrer les nuisances potentielles dans son aménagement



I. Développer les activités économiques et l'emploi

- Faire de la fibre et de l'internet haut débit un atout pour la création d'emploi où l'occupation d'emploi dans la commune

Objectifs :

- Développer une économie basée sur le télétravail : coworking, tiers-lieux
- Séduire des entreprises par la fibre et les autres atouts de la commune (cadre de vie, accessibilité, environnement, desserte RN165 et TGV à proximité, aéroport de Lorient...)
- Faciliter le développement d'une offre d'hébergement à la soirée/ à la semaine destinée aux salariés



I. Développer les activités économiques et l'emploi

- Faciliter le développement des activités isolées sur le territoire

Objectifs :

- Prévoir la création de STECAL pour les activités non agricoles historiquement installées en dehors de l'agglomération





I. Développer les activités économiques et l'emploi

- Préserver un socle de commerces de proximité et conforter la dynamique commerciale en centralité

Objectifs :

- Identifier un périmètre de centralité commerciale destiné à accueillir prioritairement les commerces de surface modeste
- Flécher les commerces de grande taille vers la zone d'activités
- Instaurer un linéaire commercial garantissant la pérennité des locaux commerciaux existants dans le centre-ville
- Développer l'activité commerciale en cœur de ville : halles, marché, nouveaux locaux, ...





I. Développer les activités économiques et l'emploi

- Pérenniser l'activité agricole et faciliter son développement et son évolution

Objectifs :

- Identifier les sites agricoles au travers du diagnostic agricole, et protéger les sièges pérennes
- Faciliter les évolutions bâtimentaires et les implantations nouvelles en dehors des espaces remarquables du littoral et des espaces proches du rivage
- Protéger les terres et les espaces agricoles et donner d'avantage de visibilité sur leur vocation à long terme
- Faciliter l'évolution des pratiques agricoles par un règlement adapté : transformation et vente directe, gîte ou camping à la ferme, valorisation énergétique ...





I. Développer les activités économiques et l'emploi

- S'appuyer sur la fréquentation touristique du territoire pour développer un hébergement marchand compatible avec la capacité d'accueil du territoire

Objectifs :

- Développer une offre de gîtes touristiques et d'hébergement de plein air
- Faciliter l'accueil des camping-caristes, permettre la création d'une aire naturelle de stationnements dédiée ou d'une aire de camping-service



II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie





II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Permettre le renouvellement des générations par l'accueil d'une population nouvelle

Objectifs :

- Accompagner l'accueil d'environ 240 habitants supplémentaires à horizon du PLU
- Freiner le vieillissement de la population
- Limiter le desserrement des ménages
- Faciliter l'accès au logement des jeunes ménages

	S0	S1	S2
	Période 2024-2035		
Population des ménages	3318 TCAM = 0,21%	3472 TCAM = 0,59%	3472 TCAM = 0,59%
Variation de la population	82,5	236,6	236,6
Taille moyenne des ménages	2,349	2,349	2,341
Augmentation du nombre de ménages :	+102	+170	+188,0
dû au desserrement	+67	+69	+87
dû à l'aug. de la pop.	+35	+101	+101
Nombre de logements	1585	1658	1678
dont Résidences Principales	1451	1519	1537
dont Résidences Secondaires	60	62	63
dont Logements vacants	74	77	78
Augmentation du nombre de logements	+112	+185	+204
dont aug. Résidences Principales	+102	+170	+188
dont aug. Résidences Secondaires	+4	+7	+7
dont aug. Logements vacants	+5	+8	+9

- S1 et S2 : TCAM population des ménages : 0,59 % par an (similaire à la période 2009-2020)
- S1 et S2 : Réduction de la taille des ménages (desserrement) : - 0,40 % par an - et S2 : puis - 0,60% à partir de 2030 en raison de l'accélération du vieillissement attendu de la population
- S1 et S2 : Part des Logements Vacants : 4,7% du parc total de logements
- S1 et S2 : Part des Résidences secondaires : 3,8% du parc total de logements

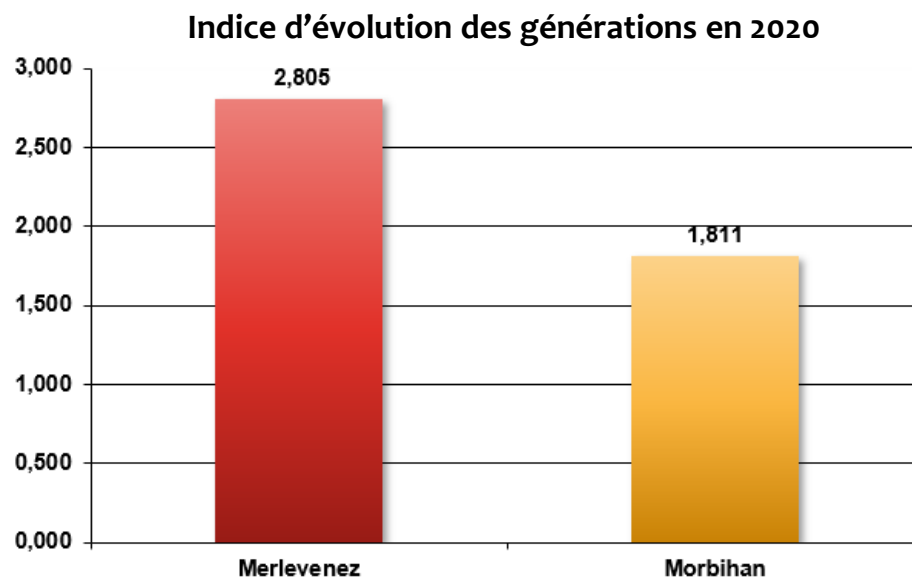
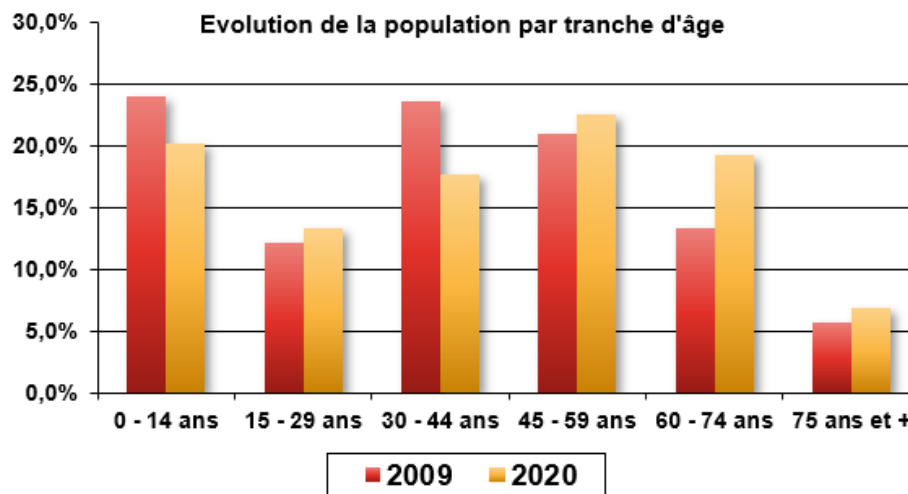


II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Développer les équipements nécessaires pour la population, des jeunes aux seniors

Objectifs :

- Développer un véritable pôle santé humaine et animale sur la commune
- Regrouper les équipements périscolaires, culturels au sein d'un pôle à conforter
- Offrir les services nécessaires à une population de 3500 habitants





II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Diversifier le parc de logements pour permettre un parcours résidentiel complet sur la commune

Objectifs :

- Edifier une résidence senior partagée ou une résidence intergénérationnelle
- Edifier plus de logements collectifs ou intermédiaires, construire des logements de plus petite taille, plus d'appartements, plus de logements en location ou en accession aidée
- Expérimenter l'accueil d'habitats légers (de type tiny house)





II. Structurer un projet urbain économe en foncier axé sur le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie

- Limiter la consommation foncière d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et l'artificialisation des sols en intensifiant la ville dans le respect du cadre de vie (ville vivante et vivable)

Objectifs :

- Augmenter la densité dans la centralité en diversifiant la production immobilière
- Limiter la consommation d'ENAF
- Faciliter la mobilisation des espaces fonciers résiduels (dents creuses) en agglomération, et le renouvellement urbain par la mobilisation des friches et la surélévation de certains bâtiments
- Anticiper la mutation des lotissements anciens, notamment de la Madeleine
- Concilier densité et cadre de vie :
 - concevoir un PLU garantissant le maintien de l'intimité et de la sécurité
 - des espaces publics de qualité, diversifiés et accessibles à tous, favorisant le lien social (ex : jardins partagés)
 - réaliser des opérations apportant un soin particulier à la transition entre espaces publics et espaces privés.





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

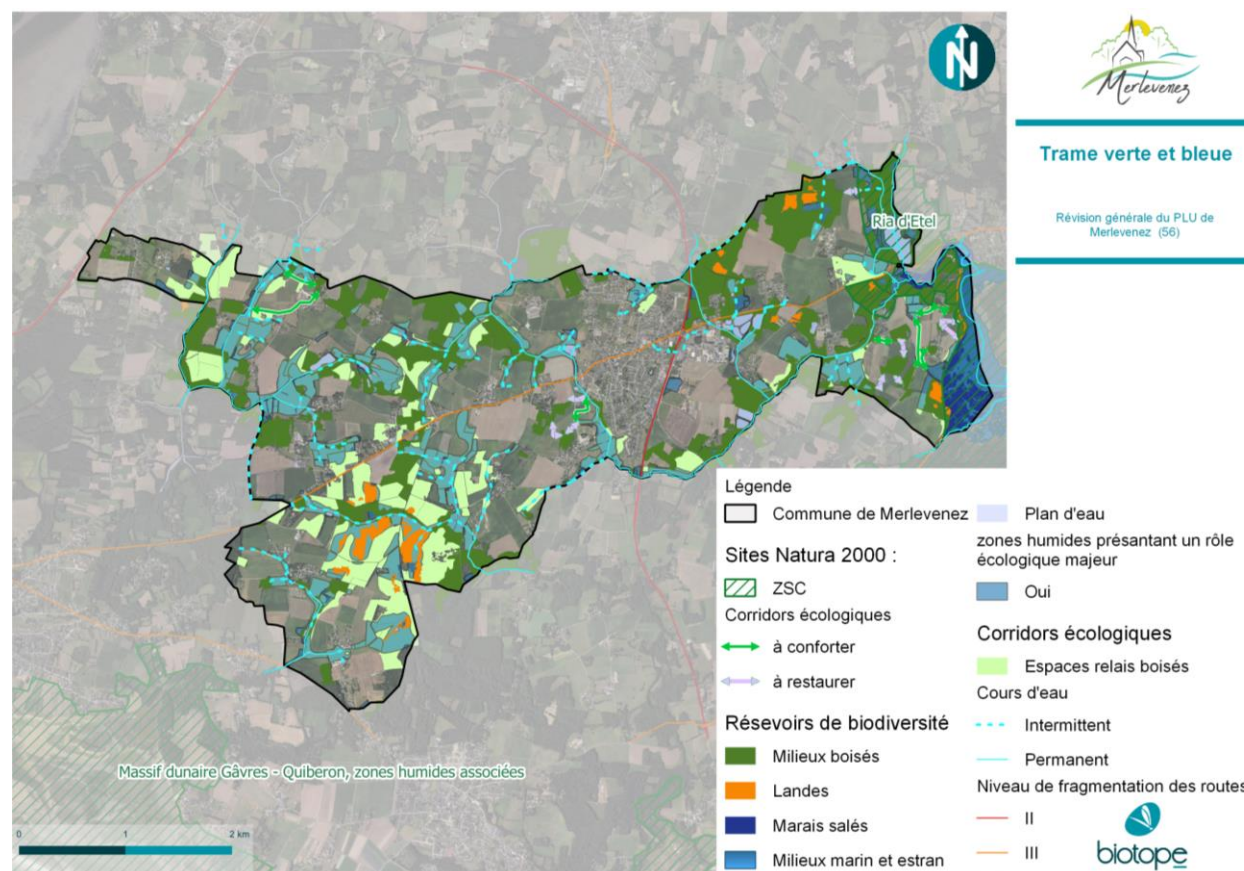


III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Protéger la biodiversité, préserver et restaurer la trame verte et bleue

Objectifs :

- Protéger et connaître les éléments supports de la trame verte et bleue et la biodiversité
- Identifier les ruptures et discontinuités de la trame verte et bleue, et dans la mesure du possible les restaurer
- Opter pour une politique active d'acquisition foncière des espaces naturels, seule à même de garantir durablement leur préservation / leur intégrité
- Protéger la nature en ville et y développer de nouveaux supports de biodiversité
- Adopter des pratiques vertueuses dans les projets de construction et d'aménagement.
- Valoriser l'identité rurale de la commune en protégeant ses espaces naturels, agricoles et forestiers





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Valoriser le patrimoine bâti, permettre son évolution et lui conférer des usages pour garantir sa pérennité

Objectifs :

- Identifier et protéger le petit patrimoine
- Identifier et protéger le patrimoine bâti
- Permettre sous condition le changement de destination des bâtiments patrimoniaux
- Promouvoir la qualité architecturale et des principes respectueux tant en rénovation qu'en construction neuve





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Protéger strictement les espaces remarquables du littoral et les paysages de fond de ria

Objectifs :

- Recourir à un zonage adapté de protection de ces espaces
- Valoriser ces espaces au travers d'itinéraires de découverte, en interconnexion avec les communes riveraines de Nostang et de Sainte-Hélène





III. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Permettre un développement protecteur de la ressource en eau

Objectifs :

- Protéger la ressource en eau, support de multiples usages : eau conchylicole, eau de baignade, eau potable, irrigation
- Limiter l'imperméabilisation pour réduire les pollutions
- Développer prioritairement les secteurs raccordés à l'assainissement collectif
- Poursuivre en lien avec le SPANC la résorption des assainissements non collectifs défectueux



IV. Accélérer la transition énergétique et faire de Merlevenez un territoire résilient au changement climatique



IV. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Faciliter la production d'énergies renouvelables et limiter les consommations énergétiques

Objectifs :

- Développer la production photovoltaïque sur les équipements publics
- Faciliter l'installation de panneaux solaires en toiture des constructions à usage d'habitation
- Faciliter la rénovation énergétique en levant les freins réglementaires
- Développer les formes urbaines denses et compactes, propices à la réduction des consommations énergétiques par le bâti et les transports
- Mobiliser les SIS à des fins d'installations photovoltaïques
- Diversifier les outils de productions énergétiques sur le territoire (panneaux, méthanisation) et les énergies : électricité solaire, eau chaude solaire, biogaz.



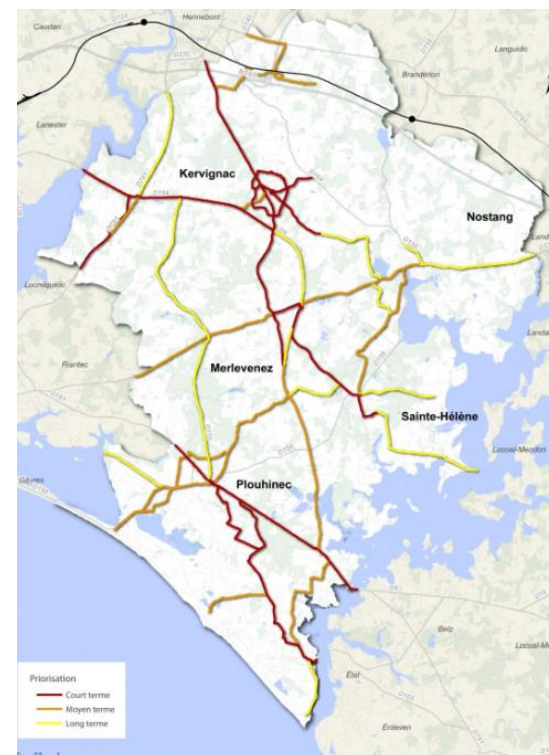


IV. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Développer l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture

Objectifs :

- Développer le covoiturage et implanter de nouvelles aires
- Développer le maillage d'itinéraires doux en centralité
- Dans le prolongement du plan de mobilité simplifié :
 - Améliorer la connexion cycle avec les communes riveraines,
 - Rendre plus performante et accessible l'offre de transports en communs du territoire



PRIORISATION DES ITINÉRAIRES

3 niveaux de priorité

- ✓ Court-terme
- ✓ Moyen-terme
- ✓ Long-terme

Une priorité définie en fonction du potentiel de report modal sur les itinéraires

Kilomètres de linéaire à aménager selon le niveau de priorité





IV. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Concourir à la réduction des émissions de CO₂ par tous moyens (décarboner les transports, la construction, l'économie)

Objectifs :

- Encourager les modes doux (piétons, cyclistes)
- Développer l'emploi local pour réduire les migrations pendulaires
- Faciliter les circuits courts, la vente directe
- Privilégier les constructions recourant aux matériaux biosourcés



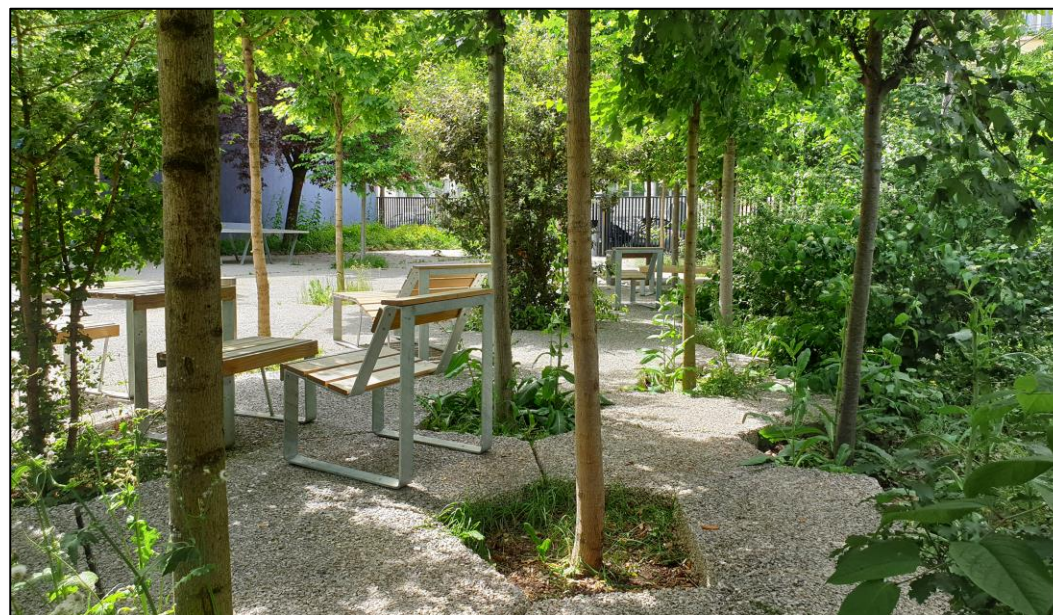


IV. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Anticiper les risques naturels dans la mise en œuvre des projets et l'accueil de population

Objectifs :

- Intégrer les risques connus et prévisibles dans la conception des projets d'aménagements et l'identification des zones constructibles : risque de submersion marine, d'érosion du trait de côte, de feu d'espaces naturels, risque radon
- Anticiper les épisodes futurs de canicule en privilégiant un meilleur confort thermique de la ville en été grâce à des solutions fondées sur la nature : plus d'aménagements végétalisés, moins d'aménagements minéraux, ...



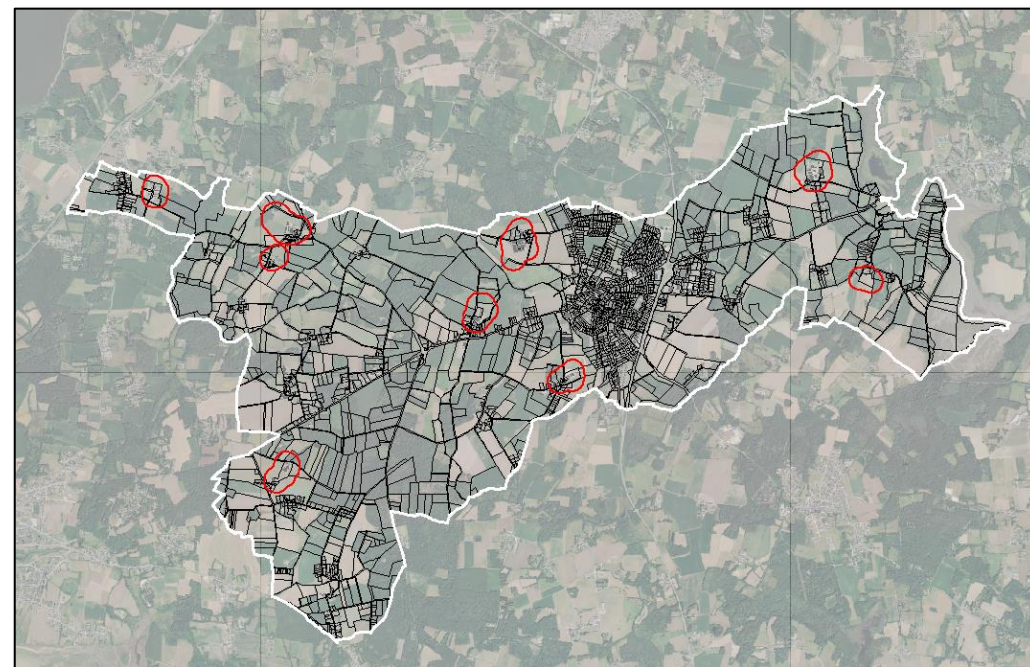


IV. Préserver et valoriser la biodiversité et le patrimoine sous toutes ses formes : naturel, paysager et bâti

- Limiter l'exposition des populations aux nuisances

Objectifs :

- En évitant d'urbaniser de nouveaux quartiers dans les secteurs exposés aux nuisances sonores
- En identifiant et respectant scrupuleusement les périmètres sanitaires.





A.L.U.R., loi : Accès au Logement et Urbanisme Rénové

D.N.P.S. : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

D.P.E.N.A.F. Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et des Forêts

E.S. : Coefficient d'Emprise au Sol

O.S. : Coefficient d'Occupation des Sols

A.L.O., loi : Droit Au Logement Opposable

E.C. : Espace Boisé Classé

E. : Etat Initial de l'Environnement

E.N., loi : Engagement National pour l'Environnement

E.L., loi : Engagement National pour le Logement

E.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale

: Logements vacants

O.L.L.E., loi : MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion

A.P. : Orientations d'Aménagement et de Programmation

P.A.C. : Porter À Connaissance

P.A.D.D. : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

P.D.U. : Plan des Déplacements Urbains

P.L.A.I. : Prêt Locatif Aidé d'Insertion

P.L.H. : Programme Local de l'Habitat

P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

P.P.A. : Personnes Publiques Associées

P.S.L.A. : Prêt Social à la Location-Accession

RP : Résidences Principales

RS : Résidences secondaires

S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

S.A.U. : Surface Agricole Utile

S.CO.T. : Schéma de COhérence Territoriale

S.D.A.G.E : Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux

S.D.A.P. : Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales

S.I.G. : Système d'Information Géographique

S.R.U., loi : Solidarité et Renouvellement Urbain

STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

T.A. : Tribunal Administratif

T.C.A.M. : Taux de Croissance Annuelle Moyen

T.V.B. : Trame Verte et Bleue

U.H., loi : Urbanisme et Habitat

Z.I.C.O. : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)

Z.S.C. : Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)